



VERITAS

*Comité National pour le rétablissement de la
Vérité Historique sur l'Algérie Française*

Association Loi 1901 N°1100674

Siège social : Maison Alphonse Juin - 13090 Aix en Provence

Adresse Postale : B. P. 21 - 31620 Fronton

Site Internet : <http://www.comite-veritas.com>

Adresse Email : comiteveritas@free.fr

Télécopie : 05 61 09 98 73

LA FAUSSE PAIX D'EVIAN

« N'oublions pas qu'une Algérie qui ne serait plus française, deviendrait une forteresse anti-française »

Michel Debré

« Un Peuple qui renie une partie de lui-même, qui s'humilie devant une faction de meurtriers et lui abandonne ses propres frères, voila ce que nous sommes devenus... ».

Ainsi, du fond de son exil, Jacques Soustelle résumait, à la fin de l'année 1962, l'imposture de la fausse paix d'Evian. Il poursuivait :

« Le 13 Mai 1958 avait donné l'envol à l'espérance, mais la date fatidique de cette phase sinistre de notre vie collective est celle du 26 Mars 1962... »

Tant que le mensonge d'Evian n'aura pas été avoué pour ce qu'il est, c'est-à-dire un mensonge et une forfaiture, tant que le massacre du 26 Mars 1962 n'aura pas été reconnu pour ce qu'il est, et expié, il n'y aura pas de nation française mais quelque chose de fondamentalement fausse, rongé, vermoulu...

Cette réalité, c'est que la trahison d'Evian et le sang de la rue d'Isly ont creusé, au cœur de la nation, une plaie qui n'est pas guérie, et ne le sera jamais, tant que réparation n'aura pas été faite. »

La réalité, 47 ans plus tard, c'est bien qu'aucune réparation officielle n'a jamais été faite par la France officielle, et ne pouvait l'être, par crainte probable de culpabiliser l'immense majorité des Français métropolitains, ceux qui, au référendum du 8 avril 1962, avaient ratifié massivement les accords d'Evian.

La plupart de ces électeurs n'en avait, d'ailleurs, jamais lu les textes, comme tous les sondages d'opinion ultérieures l'ont démontré !

Bien mieux, une loi votée par le Parlement, en 2002, tend à faire du 19 Mars 1962, dans un suprême reniement, une sorte de fête patriotique à l'envers, un rituel masochiste où se concrétise notre désunion nationale...

Si on examine de plus près cette journée historique, qui devrait donner lieu, **en toute décence**, à une manifestation de deuil national, on est d'abord frappé du chef d'œuvre de duperie avec lequel fut annoncée à la communauté française la signature de ces accords d'Evian par Jean Morin !

Le Délégué Général français, retranché à Rocher Noir, en ce 19 Mars 1962, va énumérer les garanties offertes aux Français d'Algérie, toutes ethnies confondues :

- **« Vous voulez rester français quoiqu'il arrive ? Français vous l'êtes, et le demeurerez. La France – et ceci ne dépend que d'elle – vous assure la garantie absolue de cette qualité.**
- **Les garanties prévues à votre intention sont aussi individuelles : VOS BIENS, VOS INTERETS, VOS DROITS, VOS LIBERTES SERONT PROTEGES, SAUVEGARDES, INTACTS.**
- **Demain vous pourrez, dans le nouvel Etat algérien, avoir les droits et les possibilités que vous auriez en France. » !**

En 1963, Ben Bella, entre autres violations, nationalisera ou confisquera la plupart des biens immobiliers, sans protestation, ni aucune mesure de rétorsion de la France qui, à ce jour, n'a indemnisé les Français d'Algérie qu'à hauteur de 40% de la valeur de leurs biens !

- **« Elles sont collectives, ces garanties »** Et le Délégué Général de décrire longuement les garanties collectives accordées à la communauté française sous la forme de deux organismes juridiques, une Cour des Garanties et une Association de Sauvegarde, **fantômes qui ne verront jamais le jour ...**
- **« Elles sont aussi militaires ces garanties : l'armée française du temps de paix restera près de vous en Algérie pendant 3 ans ... »** On sait ce qui en est advenu, l'armée, sur ordre personnel de Charles De Gaulle (comme en témoignera le général Katz à Oran) restera le plus souvent immobilisée dans ses quartiers, ignorant les pillages, les enlèvements et les massacres qui se dérouleront à ses portes !

« *Elles sont politiques ces garanties : vous participerez à la vie politique de l'Algérie dans toutes ses assemblées et dans toutes ses instances. Votre place y est, non seulement marquée, mais réservée. . Elles sont juridictionnelles, ces garanties. Entre vous, la justice sera rendue par vous. Partout vous serez représentés et entendus. Et ces privilèges de la justice moderne, le double degré de juridiction, le jury en matière criminelle, les recours en Cassation, ou en grâce, auxquels tient tout pays démocratique, vous sont réservés. »*

L'expression « *pays démocratique* » pour désigner le régime politique totalitaire instauré par le FLN donnait un sens dérisoire, irréel, à cet exposé juridique, aussi hypocrite que minutieux, et semblait relever de l'humour noir, dans un pays où sévissaient déjà impunément les pillages et les enlèvements croissants...

On se demande comment Jean Morin a pu, sans gêne et sans honte, écrire, 35 ans plus tard, ces lignes qui attestaient une telle duperie historique, dans son livre « *De Gaulle et l'Algérie* » – (Ed. Albin Michel 1999) alors qu'il savait bien que toutes ces promesses et ces engagements, portant la signature de la France officielle, avaient été ignorés violés, bafoués, piétinés impunément par le FLN, comme sans doute jamais ne le fut un engagement, souscrit par la France, sans que le chef de l'Etat français adressa la moindre protestation, ni prit la moindre disposition pour tenter d'y porter remède !

Dans ses « *Mémoires d'Espoir* » (Ed. Plon 1970), De Gaulle passera toutes ces violations sous silence. L'exode des Pieds Noirs ? La seule circonstance où le Président de la V^e République daignera y faire allusion, se résumera dans cette boutade, difficilement croyable, lancée en public le 14 Juin 1963, lors d'un déplacement en province. Le paranoïaque, par nature très manipulateur de vérité, affectionne ce genre de défi : « *Tout s'est passé sans heurt sans drame et sans douleurs* » !

Et De Gaulle a eu l'impudence d'ajouter, comme si la France, en rapatriant les Français d'Algérie, avait accueilli quelque peuplade étrangère et primitive : « *Cela ne s'était jamais vu !* ».

Ouvrons ici une parenthèse, pour noter ce qui, en réalité « *ne s'était jamais vu...* », ni en France, au cours de sa longue Histoire, ni dans aucun autre pays au monde :

Cela ne s'était jamais vu : un pays qui, ayant remporté une éclatante victoire militaire sur un mouvement subversif et terroriste, décidait soudain de capituler devant cet ennemi vaincu et de remettre entre ses mains sanglantes, non seulement une grande partie du territoire national, mais, aussi, le sort de onze millions d'âmes...

Cela ne s'était jamais vu : un pays qui déchaînait, contre ses propres ressortissants, en choisissant pour exécuteurs des basses œuvres des condamnés de droit commun ou des mercenaires étrangers, une répression sauvage, barbare, impitoyable, uniquement parce que ces citoyens là refusaient la honteuse capitulation de leur pays et voulaient garder leur terre française !

Cela ne s'était jamais vu : un Chef d'Etat français qui viole, à la fois, le droit français et la Constitution française dont il est le garant, n'hésitant pas à remplir les cachots de son pays de patriotes, qui prend contre eux des mesures d'exception totalitaires et injustifiées, qui condamne, avec l'effrayant mépris qui le caractérise, à la peine de mort, ceux qui, comme le Colonel Bastien Thiry, osaient dénoncer les actes infamants du Régime !

Cela ne s'était jamais vu : une Nation qui, après avoir capitulé devant un ennemi vaincu, lui abandonne ses soldats prisonniers, ou simplement désarmés, et tolère, dans le silence le plus complet, leur meurtre organisé, laissant entre les mains de cet antagoniste malfaisant ses jeunes appelés métropolitains, ses harkis, ses moghaznis, ceci en sachant parfaitement qu'ils sont condamnés et que leur mise à mort sera atroce !

Non, cela ne s'était jamais vu : Nulle part, dans aucun autre pays, même les moins développés, même les plus totalitaires... Il a fallu que ce soit en France, sous la férule de Charles De Gaulle, individu pervers et machiavélique, abusant, par le verbe, tous les Français de métropole – mensonge qui continue, de nos jours pour préserver une fausse idole – que tous ces forfaits ont été perpétrés !

Est-ce, encore pour abuser les Français, ou pour calmer la réprobation d'une conscience plus lourdement chargée que celle des plus grands criminels nazis, que Charles De Gaulle a déclaré le 14 juin 1963 que tout s'était passé, sans heurt, sans drame et sans douleur ? Que valaient ces trois affirmations :

Sans heurt, alors que plus d'un million d'êtres humains ont été chassés de leurs foyers, contraints de tout abandonner et de tout perdre, fuyant, pour préserver leurs vies, dans des conditions de panique extrême, leur terre natale qu'ils ne devaient plus revoir ? **MENSONGE !**

Sans drame, alors que ces Français là ont connu les brutalités, la torture, les internements arbitraires, les disparitions, les enlèvements d'êtres chers, sans compter la tragédie apocalyptique du massacre de leurs frères harkis, de leurs amis musulmans dont ils ont été arrachés, et sans compter, aussi, le chaos de l'Algérie qu'ils aimaient livrée inexorablement au fanatisme et à la régression ? **ENCORE MENSONGE !**

Sans douleur, alors que la souffrance des Français d'Algérie est inextinguible, alors que nombre des leurs, après l'accueil hostile de la métropole, ont préféré mettre fin à leurs jours

que de supporter tant d'ignominie, alors que ceux qui sont restés voient encore leurs nuits perturbées par d'effroyables cauchemars, alors que, depuis un demi-siècle, ils réclament la vérité que ce monstre a mis sous un boisseau que maintiennent leurs thuriféraires de tous bords ? **MENSONGE, TOUJOURS MENSONGE, UN MENSONGE D'ETAT QUI A RUINE LA FRANCE ET QUI EST, AUJOURD'HUI, EN PASSE DE L'ANEANTIR !**

Pourtant, en ce sinistre printemps 1962, un homme s'était courageusement dressé contre cette imposture, c'était le député d'Alger, Marc Lauriol, qui, le 26 mai 1962, demandait à la tribune de l'Assemblée Nationale : « *Quelle garantie avons-nous que le futur état algérien entérinera ces accords, en vertu même de sa souveraineté ? Rien ne le l'obligera à se tenir pour engagé par un traité qui lui aura préexisté ?* »

C'était un argument de bons sens, conforme au droit international. Mais qui donc pouvait encore l'entendre au gouvernement et en métropole ?

En réalité le FLN, cynique dans cette position de triomphateur où la France l'avait indûment placé, n'avait nul besoin de cet argument juridique pour bafouer cette autre garantie des accords d'Evian, celle qui engageait directement l'honneur de la France, et qui était destinée à assurer la sauvegarde de milliers de vies humaines directement menacées : « *Nul ne peut être inquiété, poursuivi, condamné, en raison d'actes accomplis, ou de paroles ou d'opinions exprimées ,avant le 18 Mars 1962.* »

Reniant ouvertement ce texte, de façon provocatrice, le FLN devenu maître absolu dans la place, va se livrer à une recrudescence d'attentats, de viols, d'enlèvements, de meurtres collectifs, de profanations de lieux du culte et de cimetières chrétiens et juifs, comme on n'en avait jamais vu depuis le début de la guerre d'Algérie !

C'est ainsi que, après le 19 Mars 1962 et « l'entrée en vigueur » des accords d'Evian, le parti de la France en Algérie comptera neuf fois plus de victimes en quelques mois qu'il n'en avait eues depuis la toussaint 1954 !

La Ve République , qui s'était voilé si longtemps la face, mettra plus de 40 ans à admettre la réalité historique de toutes ces atrocité, de façon très partielle, avec combien de réticence, de faux semblants et d'hypocrisie véritable ,sans jamais reconnaître la moindre part de sa responsabilité !

.Jacques Chirac dira, en 2002 seulement « *La France n'a pas su protéger les siens ...* » et Pierre Messmer, encore plus tardivement, et plus misérablement, ajoutera: « *Le Général n'en a jamais rien su !* » !!!

Alors bien sûr, qui aurait pu le savoir ? Toute une génération de vieux gaullistes, civils et militaires, plus ou moins complices du forfait d'Evian, chercheront tardivement – et naïvement – à s'innocenter en se cachant, aussi, derrière leur ignorance, chacun invoquant, pour se disculper, l'antique dérobade stigmatisée dans la Genèse « *Suis-je le gardien de mon frère ?* » et imitant, par leur prétendue ignorance, les criminels nazis qui disaient, au procès de Nuremberg « *Je ne savais pas...* »

Si beaucoup d'historiens français sont obligés de reconnaître que les accords d'Evian restèrent « *lettre morte* », façon diplomatique d'avouer qu'ils furent totalement et impunément bafoués par le FLN-(*Pour nous ce n'est pas le Coran*) ironisait Ait Ahmed, l'exilé de Genève, **IL EST GRAND TEMPS DE RECONNAITRE QUE LE MAUVAIS EXEMPLE EN FUT DONNE, EN PREMIER, PAR CHARLES DE GAULLE LUI-MEME !**

« *La France se porte garante de la protection des personnes et des biens* » affirmait le Délégué Général Jean Morin le 19 Mars. Or le 4 mai 1962, au Conseil des Ministres, De Gaulle annonce brutalement l'annulation arbitraire de cette garantie fondamentale : « *Que les Européens en Algérie se persuadent qu'il leur faut, ou bien s'accommoder avec les Musulmans sans que la France ne les protège, ou bien qu'ils rentrent en France. L'intérêt de la France a cessé de se confondre avec celui des Pieds Noirs. Il ne faut pas leur laisser croire que l'avenir de la France Algérie c'est le leur.* » (Alain Peyrefitte « C'était De Gaulle » o.c.tome 1-page 124)

Quel est donc l'avenir des Français d'Algérie ? Que deviennent les engagements solennels pris, au nom de la France, par Jean Morin, qui ne datent que de quelques semaines ? Quel destin peut-il être promis à cette communauté française qui se trouve en minorité dans un pays où le chaos est en train de s'installer partout, si le chef de l'Etat français leur refuse, d'avance, toute protection, et se désolidarise de leur destin ?

Le recours aux armes pour une autodéfense n'est-il pas devenu légitime pour ces citoyens français, abandonnés et trahis par leur gouvernement, dans un pays en pleine tourmente, où leurs vies et celles de leurs familles sont directement menacées ?

Mais l'attitude d'irresponsabilité du chef de l'Etat va franchir encore un cran lorsqu'au Conseil des Ministres du 24 mai suivant, à la stupeur des collaborateurs présents, il déclare « *La France ne doit plus avoir de responsabilité dans le maintien de l'ordre après l'autodétermination. Si les gens s'entre-massacrent (sic) ce sera l'affaire des nouvelles autorités.* » (A. Peyrefitte o.c. -tome1- page 136)

Que devient la promesse du maintien de l'armée française pendant trois ans pour assurer la protection des personnes et des biens des citoyens français ? Car, bien vite, l'anarchie se confirme, et le 8 août, Charles De Gaulle, le reconnaissant, déclare : « **Le vide algérien est effrayant, les Algériens vont s'étriper, ils ne savent pas faire autre chose...** ». Puis, se reprenant très vite, il ajoute : « **La France en a vu beaucoup d'autres. Cela ne la concerne plus directement Ce n'est pas la France qui est embêtée (sic) mais l'Algérie** » (« *C'était De Gaulle* » o.c. pages 198 et 201)

Devant son ministre, tout de même un peu affolé de ce qui se passe en Algérie, De Gaulle va faire la preuve d'une irresponsabilité incroyable, d'une indifférence criminelle, ou pathologique si l'on veut, pour un Chef d'Etat, en citant, avec désinvolture, un vers de Lucrèce : « *Il est doux, quand les vents tourmentent les vagues sur la vaste mer, de contempler les épreuves d'autrui du haut d'un promontoire* » (« *C'était De Gaulle* » o.c. page 176)

Tant pis pour les Français victimes des enlèvements, pour les musulmans fidèles à la France et qui désiraient rester français qui sont en train de périr par milliers, souvent dans des conditions atroces, De Gaulle et la France gaulliste s'en désintéressent !

Toutes les garanties d'Evian, tant vantées, sont déjà caduques et leur nature mensongère éclate au vrai jour pour ceux des barons gaullistes présents qui, comme Alain Peyrefitte, ministre de l'Information, pouvaient encore en douter !

« Malgré les garanties généreuses que le Général De Gaulle avait pu obtenir en leur faveur aux accords d'Evian, les Pieds Noirs les refusèrent, comme ils refusèrent, souvent par racisme, de vivre avec les musulmans, et préférèrent revenir massivement en France dans l'été de 1962 ».

Telle est la version moyenne, tirée de la synthèse d'une dizaine de manuels scolaires d'Histoire du niveau secondaire de notre Education Nationale d'aujourd'hui, choisies pourtant parmi celles qui se disent raisonnées, objectives, apolitiques...

Car, bien sûr, il y a pire : La propagande officielle continue à occuper tout le champ médiatique de la V^e République d'où toutes les associations de rapatriés sont pratiquement exclues, et nous apprenons que la survie de Radio Courtoisie, le seul média indépendant, est sérieusement compromise.

« Creusée au cœur de la Nation, une plaie n'est pas guérie... » disait Jacques Soustelle, il y a 47 ans.... Les 19 et 26 Mars prochains, ce sera toujours seuls, isolés au milieu de la nation française qui ne s'est jamais donnée la peine de les écouter, ni de les comprendre, en proscrits permanents sur le sol même de leur patrie, que les rapatriés célébreront, dans l'affliction pour tous, et dans le deuil, pour un grand nombre d'entre eux, l'anniversaire honteux de cette monstrueuse trahison !

Devant l'entreprise de désinformation officielle, inspirée par la pensée unique d'essence totalitaire, qui règne actuellement en France, et qui est aussi virulente depuis d'un demi-siècle, plus que jamais apparaît précieuse, fondamentale même pour préserver notre mémoire collective, l'œuvre difficile entreprise par le Comité Veritas pour rétablir la vérité sur ce que fut l'Algérie française et sur sa terrible agonie, commencée en 1962 et dont chacun, en son cœur, souffre encore des affres, surtout à l'heure où le Sénat s'apprête à officialiser le crime d'Evian, !

Anne CAZAL